

Discours de M. Frédéric Mitterrand,
Ministre de la Culture et de la Communication

Ouverture des 5èmes assises de la convergence des médias

Jeudi 8 décembre 2011, Assemblée nationale (Salle Victor Hugo, 101 rue de l'Université)

Monsieur le député, cher Patrice Martin Lalande,
Monsieur le Président, cher Michel Boyon
Mesdames et messieurs les Présidents et directeurs, chers amis,

Permettez-moi de vous remercier cher Patrice Martin Lalande, de votre invitation, et de vous féliciter de l'organisation de ces assises de la convergence des médias, dont nous célébrons aujourd'hui la 5^{ème} édition, et dont la qualité de l'assistance et des intervenants aujourd'hui réunis, soulignent l'importance et la pertinence. Je me réjouis d'autant plus d'ouvrir vos débats qu'ils portent sur deux thèmes, l'économie des médias d'une part et l'avenir de la création numérique d'autre part, qui sont au cœur de mon action à la tête du Ministère de la Culture et de la Communication. Ces deux thèmes constituent en effet les ressorts d'une même problématique, puisqu'avec la convergence des médias à l'ère numérique, c'est en fait l'ensemble de l'écosystème dans lequel se déploie l'économie de la création qui est en pleine mutation.

Elle traverse tout le champ des industries culturelles, de la musique au livre, en passant par l'audiovisuel et la presse, sans oublier bien sûr ce nouvel « art ludique » que constitue le jeu vidéo. Sur ce point, cher Patrice Martin Lalande, je vous remercie d'avoir mené à bien la mission de réflexion sur le statut juridique du jeu vidéo. Je prendrai connaissance avec une grande attention du rapport qui vient de m'être transmis et de ses préconisations, et je tiens à saluer votre investissement personnel au terme d'un exercice de concertation qui fut parfois délicat.

Placer cette grande transformation au cœur de nos réflexions, accompagner les industries de la culture et de l'information dans la transition vers cet « univers tout numérique » qui se concrétise jour après jour, et qui recèle autant de formidables opportunités que de défis pour notre modèle français de politique culturelle, c'est une ambition que j'ai faite mienne depuis maintenant plus de trente mois.

Parce qu'en ces temps de crise économique internationale, le dynamisme de la création culturelle est un facteur clé de croissance et d'emploi, qui en Europe représente près de 900 milliards d'euros d'activité et plus de 4 millions d'emplois.

Parce ce qu'au-delà de sa dimension économique, la contribution de nos créateurs, auteurs, réalisateurs, musiciens, éditeurs à la diversité culturelle représente un véritable enjeu de civilisation. Ils participent d'une réponse à la crise que nous traversons, comme le rappelait le Président de la République le 18 novembre dernier en Avignon.

Je ne dresserai cependant pas devant vous un bilan exhaustif de mon action, mais me concentrerai sur ce qui fait aujourd'hui l'actualité de nos questions, notamment en matière d'audiovisuel, de compétitivité pour nos industries des contenus et de protection des créateurs. Le moment est en effet particulièrement bien choisi : nous traversons une période de profonde mutation du paysage audiovisuel, qui a appelé des décisions fortes du Gouvernement, et dont l'avenir doit en partie se lire à l'aune du développement de la télévision connectée. Sujet sur lequel Eric Besson et moi-même avons reçu récemment les

conclusions d'une mission de réflexion, à laquelle Marc Tessier, que je tiens à saluer, a beaucoup contribué.

De la réforme de France Télévisions à la refonte des obligations des chaînes de télévision vis-à-vis de la création, l'audiovisuel aura traversé une période de quelques années riche en grandes transformations. Notre histoire immédiate est marquée par le succès du passage à la télévision tout numérique, synonyme d'un formidable enrichissement de l'offre de programmes proposée à nos concitoyens.

Mais à l'évidence, l'évolution du paysage audiovisuel face aux défis technologiques ne saurait s'arrêter là. C'est pourquoi, à mon initiative, le Gouvernement a décidé de tracer d'ores et déjà des lignes claires pour le futur : 6 nouvelles chaînes, qui seront sélectionnées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en mars prochain, et un horizon raisonnable – d'ici 2020 – pour changer de norme de diffusion de la TNT, et pouvoir ainsi, entre autres : passer, l'ensemble des chaînes à la Haute définition ; faciliter l'essor de nouveaux services comme la Vidéo à demande, l'interactivité, l'accès en mobilité, voire la télévision en 3D.

Ces décisions traduisent une conviction profonde que je souhaite partager avec vous : la puissance du média audiovisuel reste forte. Il conserve un important pouvoir de prescription, de socialisation et de partage, à l'heure où les usages incluent de manière croissante l'accès individuel à des contenus délinéarisés.

Dès lors, comment accompagner nos industries culturelles, et en particulier les industries de contenus, dans le « grand océan » de l'internet, dont la traduction pour l'audiovisuel se nomme la TV connectée ?

Les faits et les usages ne mentent pas. Deux phénomènes illustrent à mes yeux ce qu'on appelle la « société des écrans ». Tout d'abord, la consommation parallèle, particulièrement forte parmi les jeunes générations qui consultent *smartphones* ou tablettes tout en regardant la télévision, parfois autour du même programme. Ensuite, la télévision connectée, dernier avatar de la convergence, qui associe les univers de l'audiovisuel et de l'internet sur un même écran.

Cette évolution des usages, je le sais, suscite des appréhensions, notamment en raison de son possible impact sur la télévision traditionnelle. Les premiers bilans montrent cependant que le phénomène tant redouté de « cannibalisation » des audiences, et donc des recettes publicitaires, n'a pas eu lieu. Au contraire, je suis convaincu – à l'instar du président du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, cher Michel Boyon – que les deux univers se complètent et se renforcent mutuellement.

En cela, la multiplication des écrans et l'évolution des pratiques représenteraient donc une opportunité, que souligne d'ailleurs dans ses constats la mission sur la TV connectée. Opportunité pour les Français, qui peuvent ainsi accéder à une plus grande diversité de contenus, les commenter et les partager. Opportunités de croissance pour le secteur audiovisuel, des créateurs aux producteurs, mais également pour les chaînes, dont le périmètre de diffusion peut dorénavant s'affranchir des frontières.

Cette chance potentielle pour la création et le financement de contenus de qualité me paraît cependant conditionnée. La complémentarité entre l'offre audiovisuelle traditionnelle et l'univers d'internet nécessite d'être travaillée, construite.

Pour cela, il revient aux acteurs de l'audiovisuel, et en partie aux pouvoirs publics, de conforter l'attractivité du média audiovisuel et de la télévision, en misant sur la création originale, sur des programmes constituées en autant de « marques » fortes. Il revient aux éditeurs, en particulier ceux qui répondront à l'appel à candidatures lancé par le CSA d'être inventifs, innovants dans l'offre de programmes qu'ils proposeront, pour trouver les

meilleures moyens d'exploiter les opportunités offertes par la tv connectée, et éventuellement en retirer de nouvelles ressources, qui à leur tour contribueront à financer la création. Il existe bien entendu des réponses technologiques, tel que le standard de diffusion de la télévision enrichie « Hbb TV », qui présente le mérite d'avoir été élaboré collectivement et d'être partagé aujourd'hui par l'ensemble des chaînes de télévision française. Mais la richesse de l'offre et de programmes me semble bien être le meilleur moyen de répondre et d'exister face aux ambitions d'opérateurs extranationaux aux moyens considérables.

Nous savons en effet, avec le recul et l'expérience de certaines filières, que le numérique bouleverse l'équilibre traditionnel des acteurs et remet en cause les modèles commerciaux préexistants ; nous savons que cette mutation comporte de nouveaux risques, qu'elle entraîne parfois de nouveaux déséquilibres qui peuvent porter préjudice au respect des droits des créateurs et à l'économie de la création. La mission sur la télévision connectée identifie là aussi clairement les risques encourus : pour l'équilibre économique des chaînes, pour le financement de la production cinématographique et audiovisuelle, pour la liberté de choix du téléspectateur.

Certaines préconisations sont avancées pour répondre à ces risques, qui tendent à assouplir les règles aujourd'hui établies. A l'heure de les analyser, je souhaite rappeler mon attachement intangible aux principes qui sont à l'origine de cette réglementation: la défense du pluralisme du paysage audiovisuel, de l'expression des opinions, la protection du public, la défense et la promotion de la création originale. Ces valeurs sont pour moi cardinales, et compatibles avec la création d'un environnement favorable à l'émergence de groupes audiovisuels forts.

Parmi les risques identifiés par l'essor de la télévision connectée, je souhaite m'attarder quelques instants sur la protection des droits des créateurs, dans la mesure où cette innovation technologique peut constituer un accélérateur du piratage et du visionnage illégal de contenus. Vous connaissez mon engagement et celui de l'ensemble du Gouvernement dans ce combat. N'ayez aucun doute sur le fait que les mêmes principes, celui du respect et de la valeur de la création, nous animent dans la réflexion sur la télévision connectée.

Comme l'a rappelé le Président de la République, sur certains sites de streaming, l'idéologie du partage, c'est l'idéologie de l'argent. Ces sites de streaming illégaux sont souvent en effet des entreprises commerciales prospères. Cela n'est pas acceptable. La lutte contre ces sites relève aujourd'hui de la responsabilité des ayants droit : le code de la propriété intellectuelle leur permet de demander au juge d'ordonner toute mesure propre à mettre fin aux violations des droits d'auteur. C'est le sens de l'action engagée il y a quelques jours par les producteurs de cinéma.

Parallèlement l'Hadopi, dont la compétence n'est pas limitée à la seule technologie du « peer to peer », s'est saisie du sujet. Elle prépare sur le plan technologique, juridique et économique une expertise de l'impact du streaming illégal et des mesures de protection utilisables. Les premiers résultats doivent être prêts d'ici février 2012.

Sur le modèle de ce qui se fait aux Etats-Unis, elle va parallèlement s'efforcer de responsabiliser les intermédiaires qui commercent avec ces sites. Il nous faut débattre en toute franchise de ces questions avec tous les intermédiaires concernés : je pense notamment aux intermédiaires financiers (les sociétés de cartes de crédits, de paiement ou de micro-paiement) et aux réseaux publicitaires. L'Hadopi m'a indiqué qu'elle organiserait dans les prochaines semaines une table-ronde réunissant ces acteurs. L'objectif est que chacun soit mis publiquement face à ses responsabilités. Il reviendra également à mon sens aux moteurs de recherche et aux distributeurs de services d'assumer leur part de responsabilité dans l'accès aux contenus - responsabilité engagée du fait même de leur appartenance à un écosystème qui place la création en son cœur.

Dans l'analyse de l'impact de la télévision connectée, une autre inquiétude me semble fondée, même si des réponses existent : elle concerne la concurrence internationale, et notamment l'environnement dans lequel évoluent des acteurs comme Apple, Amazon, ou bientôt Netflix.

Cette concurrence est bien réelle et va s'accroître. Elle bénéficie notamment d'une asymétrie fiscale sur laquelle vous connaissez la position des autorités françaises : nous poursuivons le travail de conviction engagé à l'échelon européen pour harmoniser le taux de TVA entre les œuvres culturelles dématérialisées et physiques. Il s'agit d'une tâche de longue haleine, mais le travail porte ses fruits, comme en atteste l'évolution des positions de la Commission européenne sur la TVA sur le livre numérique.

Grâce à l'action de la France, de Jacques Toubon en particulier, et de certains commissaires – notamment Neelie Kroes et Michel Barnier – la Commission européenne admet aujourd'hui que le statu quo qui voit les livres physiques et numériques soumis à des taux de TVA différents n'est pas tenable. Elle reconnaît que l'écart des taux pose un problème, notamment pour la compétitivité de nos entreprises. La communication du collège des commissaires publiée hier sur ce sujet constitue une avancée majeure, démontrant que le débat est ouvert au sein des instances communautaires.

Pour autant la Commission n'a pas encore indiqué le chemin à suivre pour dépasser cette divergence des taux, ni proposé de calendrier. Avec François Baroin, et avec Jacques Toubon, je compte mener ce débat et convaincre à présent nos partenaires européens, pour pouvoir passer au plus tôt à un taux réduit de TVA pour les biens culturels physiques et numériques. Le livre et la presse constituent des priorités, mais je partage bien entendu la recommandation émise par les auteurs de la mission sur la télévision connectée pour l'étendre à davantage de biens culturels en ligne.

Pour la France, c'est largement dans le cadre de l'Union européenne que cette responsabilité partagée pour l'avenir de la création a vocation à s'incarner. Depuis la directive Télévision sans frontières, l'Europe a réussi à inventer une politique audiovisuelle pour favoriser le développement de la production audiovisuelle. Le moment est maintenant venu de définir les outils adaptés à l'ère numérique avec toujours le même souci de récompenser et stimuler la création, facteur de diversité culturelle.

À mes yeux, l'une des réponses à cette concurrence internationale consiste également, comme je l'ai évoqué, à miser sur des programmes forts et sur la création originale. C'est tout l'enjeu de la diversité culturelle dans un univers de l'image globale, interchangeable, standardisée. C'est le cœur de l'action que je conduis en Europe, afin de montrer combien la diversité de l'image est inséparable de politiques volontaristes en faveur de la création, qui responsabilise l'ensemble des acteurs du numérique bénéficiant de la valeur des œuvres culturelles.

Dans un paysage où l'offre de contenus prolifère, l'hyper-choix peut devenir un non-choix, faute de repères et d'identifiants. Cette situation de profusion doit conduire les acteurs audiovisuels à privilégier la production d'œuvres ambitieuses, de "marques fortes", susceptibles d'être déclinées sur de multiples supports. En France, les chaînes publiques, qui contribuent massivement au financement et à la visibilité de la création, ont parfaitement saisi la nécessité de faire évoluer leur offre dans cette direction. C'est aussi le sens de mon engagement, cher Patrice Martin Lalande, à défendre les moyens dont l'audiovisuel public disposera à l'avenir, pour répondre à cette ambition.

Ces "marques fortes", parce qu'elles engagent des budgets conséquents, posent directement la question du financement de la création. À l'image du secteur tout entier, c'est en effet notre modèle de financement dans son ensemble qui s'adapte constamment.

Compte tenu du rôle central joué par les chaînes de télévision dans la production audiovisuelle, l'adaptation de nos dispositifs de soutien à la création est un chantier qui doit nous occuper dès maintenant. Nous ne pouvons nous interdire de réfléchir à l'évolution de la réglementation, pour conforter l'investissement des chaînes et raviver les vertus d'un mécanisme qui les fait bénéficier *in fine* de leur investissement initial dans la création. Mais je n'entends pas en revanche revenir sur le principe des obligations de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles des chaînes. Combiné aux règles en matière de contribution à la production et au soutien du CNC, ce principe de quotas de diffusion a permis d'assurer le rayonnement de la création française, et constitue l'un des pivots de notre modèle de politique culturelle.

Certains autres sujets soulevés par les auteurs de la mission sur la tv connectée sont par ailleurs bien identifiés, et font déjà l'objet de discussions approfondies et d'accords entre professionnels : l'évolution de la chronologie des médias ; les règles en matière de diffusion des films à la télévision. Sur ces deux points, des évolutions me paraissent indéniablement souhaitables : notamment pour les œuvres qui ne sont pas financées par les diffuseurs, ou encore pour faciliter la diffusion des films de patrimoine.

Une révision plus profonde ne pourra néanmoins se faire sans une concertation approfondie et dans le cadre de négociations interprofessionnelles, où chacune des parties, des auteurs aux éditeurs, en passant par les chaînes, pourra faire valoir ses propositions. En terme de méthode, je reste en effet attaché à cette idée consensuelle selon laquelle les modifications de ces règles doivent s'accompagner de contreparties de la part des chaînes, en termes d'investissement et d'éditorialisation, dans le cadre d'une concertation menée par les pouvoirs publics ou d'accords négociés entre professionnels. Et je suis tout autant attentif aux responsabilités qui incombent aux producteurs et aux détenteurs de droits, tant il importe qu'ils assurent la plus grande accessibilité possible pour leurs œuvres dans l'univers numérique.

Pour leur part, les dispositifs de soutien du CNC évoluent constamment afin de prendre en compte les transformations du secteur de la création : je pense notamment au décret relatif au Services de médias audiovisuels à la demande, qui sera bientôt évalué par le CSA, ou encore à l'ouverture du soutien automatique du CNC à la production pour internet, avec le décret sur le "Webcosip". Il faut poursuivre dans cette voie, afin de développer encore le soutien aux productions destinées au web, afin d'encourager la prise en compte de tous les modes d'exploitation des œuvres.

Le financement du compte de soutien du CNC est également en cours d'adaptation, pour que les nouveaux opérateurs bénéficiant de la diffusion d'images contribuent à la création. À cet égard, les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs de télécommunications, qui ont pu s'inquiéter de la réforme récente de la taxe sur les services de télévision du CNC, connaissent ma position.

Comme j'ai déjà pu leur dire, cette réforme est destinée à rétablir l'équité fiscale entre les opérateurs, et à mettre un terme aux mesures de contournement que certains avaient élaborées. Elle ne signifiera pas pour eux une augmentation de la pression fiscale. J'ai pleinement conscience que ces acteurs sont dorénavant des contributeurs importants à la création, et que dans le développement de la télévision connectée, ils sont des « champions nationaux » sur lesquels nous devons compter. Ma volonté est donc bien de les associer au cercle vertueux qui permet aujourd'hui à la création cinématographique française de se développer et de rayonner internationalement - selon des modalités auxquelles nous devons réfléchir ensemble.

Ma volonté est également de garantir à plus long terme le dynamisme des ressources du compte de soutien. Ce dynamisme repose notamment sur la contribution de l'ensemble des acteurs de l'internet, qu'ils soient localisés en France ou à l'étranger, dans la mesure où il bénéficie de l'attractivité des œuvres culturelles. En cela, je suis particulièrement attentif aux préconisations avancées par la mission sur la télévision connectée, que nous devons analyser ensemble avec le ministre de l'Economie et de l'Industrie.

*

Je ne doute pas que sur l'ensemble de ces enjeux, vos Assises permettront d'enrichir et de faire mûrir la réflexion. Par delà les questions de convergence, d'accès aux œuvres et de leur disponibilité en ligne, nous devons nous interroger ensemble : comment créer les conditions du développement d'un écosystème assurant le renouvellement constant de la création dans sa diversité ?

À l'ère de la reproductibilité infinie de l'image, les politiques publiques doivent pouvoir offrir garanties et protections, mais aussi favoriser et encourager les innovations. Cette ambition, c'est celle du ministère de la Culture et de la Communication, dans toutes les composantes de ses missions.

Je vous remercie.